

## 51,9 M \$ supplémentaires pour les soins à domicile – un début pour le RPCU

**Montréal, le 12 juillet 2016** – Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU), le principal porte-parole des usagers du réseau de la santé et des services sociaux, se réjouit de l'annonce faite aujourd'hui par le ministre de la Santé et des Services sociaux, Gaétan Barrette, ainsi que par la ministre responsable des Aînés, Francine Charbonneau, d'un investissement supplémentaire de 51,9 millions de dollars pour améliorer le soutien aux soins à domicile.

« Le RPCU a toujours réclamé des nouveaux investissements pour les soins à domicile » a déclaré monsieur Pierre Blain, le directeur général du RPCU. « On ajoute aujourd'hui des ressources pour les personnes âgées, mais aussi pour les personnes handicapées. Est-ce assez? Sûrement pas, mais c'est un début! Nous continuerons à réclamer plus d'investissement et le respect de la promesse électorale du gouvernement fédéral d'investir dans ces services » ajoute-t-il.

Toutes les personnes âgées souhaitent rester à domicile le plus longtemps possible. « Pour pouvoir demeurer chez elles, elles doivent recevoir une meilleure offre de service » ajoute Claude Ménard, président du RPCU. « En ce sens, on peut croire que cet investissement permettra aux personnes âgées un meilleur maintien à l'autonomie, tout en bénéficiant d'un soutien adapté pour les aider à faire face à leurs incapacités quotidiennes » précise-t-il.

Le RPCU trouve particulièrement intéressant l'ajout d'une ressource au sein de chacun des établissements afin de coordonner les services de soins à domicile. Toutefois, le RPCU espère que les usagers seront consultés sur leurs besoins puisqu'ils sont les mieux placés pour proposer des pistes d'amélioration quant à la qualité des soins et services à recevoir. « C'est à cette condition que leur situation s'améliorera » ajoute le directeur général du RPCU.

### À propos du RPCU

Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) défend les droits des usagers et est le porte-parole des 600 comités des usagers et de résidents des établissements de santé et de services sociaux du Québec. La mission des comités des usagers et de résidents est de défendre les droits des usagers et de travailler à améliorer la qualité des services offerts aux usagers du réseau. Le RPCU défend également les droits des personnes âgées et des jeunes.

– 30 –

Source : RPCU, 514 436-3744